



COMMISSION ENSEIGNEMENT

Mémoire pour une approche intégrée de l'égalité filles/garçons, femmes/hommes dans le système éducatif

Mai 2009

La Commission enseignement du CFFB¹ souhaite prendre part au débat en vue de la préparation des élections communales et régionales du 7 juin 2009.

Souvent absentes des débats - publics et politiques - et des programmes, les questions liées à la lutte contre les inégalités et les discriminations filles-garçons ou à la mixité sont primordiales si l'on veut que l'École de demain soit juste, efficace et porteuse d'avenir pour toutes et tous.

Or, un constat récurrent s'impose, celui de la non problématisation de faits pourtant statistiquement avérés. D'abord, la **sous-représentation sexuée** en différents lieux du système éducatif (moins de 5% d'hommes dans l'enseignement maternel et à peine 7% de femmes professeurs ordinaires dans les universités). Ensuite, la **polarisation sexuée** des filières techniques et professionnelles (options paramédicales et soins aux personnes majoritairement suivies par les filles, options techniques et scientifiques principalement prises par les garçons). Enfin, le **pourcentage plus élevé d'échec chez les garçons** à tous les niveaux et dans toutes les options².

Nous vivons incontestablement dans une société démocratique qui garantit l'égalité des femmes et hommes. Et pourtant à y regarder de plus près, chacun-e de nous est souvent enfermé-e dans des rôles stéréotypés ; les rôles assignés aux deux sexes entraînent des **discriminations au quotidien** qui frappent majoritairement les femmes (à travers la publicité, au sein des cursus de formation, lors de l'accès à l'emploi, à travers l'écart de salaires, via des insultes sexistes).

¹ <http://smooz.4your.net/cffb/files/ficheenseig.pdf>

² <http://smooz.4your.net/cffb/files/egal08.doc>

Si l'école ne peut être tenue responsable des inégalités sexuées dans le monde de la politique, sur le marché de l'emploi, etc., il faut cependant se demander si elle donne aux filles et aux garçons les mêmes chances de choix et d'épanouissement dans la vie professionnelle et privée. Les études et les recherches sur le sujet soulignent qu'il existe des formes de ségrégation sociale différentes de l'échec ou de la relégation et que celles-ci seraient véhiculées à travers des **stéréotypes présents dans les comportements, attitudes, jugements et attentes** des enseignant-e-s et autres professionnel-le-s qui encadrent les enfants dès le plus jeune âge, **et ce le plus souvent à leur insu**. Il semble en effet que l'échec, qui s'avère essentiel pour comprendre les inégalités à l'école, ne fait pas nécessairement apparaître les ségrégations sexuées.

Il est donc indispensable de s'interroger sur le rôle du **système éducatif au sens large**, car les stéréotypes sont transmis dès la plus petite enfance via les structures d'accueil et dans d'autres domaines que celui de l'apprentissage scolaire (les sports par exemple) afin de voir comment adopter une **politique globale** qui combatte les discriminations et améliore la mixité sociale et la réussite scolaire de toutes et tous.

C'est dans cette optique, et en conformité avec les recommandations des instances internationales et européennes, que la Communauté française a adopté en 2005 un *Programme d'action* visant une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble des politiques. Ce Programme comporte un certain nombre d'actions structurelles destinées à promouvoir l'égalité et la mixité dans l'enseignement obligatoire et supérieur, à lutter contre les violences faites aux femmes et à promouvoir les études et la recherche sur le genre.

Cette initiative du Gouvernement de la Communauté française témoigne à l'évidence d'une volonté d'aller vers plus d'égalité dans notre société. Cependant, **les mesures prises pour atteindre ce but restent pour la plupart fragmentaires et sont rarement contraignantes**.

En effet, seuls les décrets concernant, l'un, l'introduction de la dimension de genre dans la formation initiale des enseignant-e-s, l'autre, l'octroi d'un agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires qui respectent un certain nombre de conditions, ont un caractère obligatoire. **L'immense majorité des autres actions visent seulement la sensibilisation** à tel ou tel aspect du système éducatif (journée d'étude sur le genre dans l'enseignement supérieur, promotion des filières scientifiques auprès des filles, soutien au salon du SIEP, campagnes, guides, bonnes pratiques etc.).

De plus, l'examen attentif de la mise en œuvre des actions structurelles nous conduit à constater que **l'esprit du Programme d'action n'est pas toujours pas respecté**, que certains engagements pris ne soient pas tenus ou, cas plus fréquent, que les objectifs opérationnels finalement retenus soient moins nombreux et surtout moins exigeants qu'au départ. Ainsi, si le texte du décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire adopté le 19 mai 2006, mentionne le racisme et la xénophobie, il ne fait **pas état explicitement du sexisme**.

L'égalité sur base du sexe ne constituant pas un critère clair et contraignant dans l'attribution du label, il n'est donc pas du tout garanti que l'esprit initial du décret soit respecté lors de son application.

De même, la réforme du décret sur la formation initiale des institutrices, instituteurs et régente-s du 15 septembre 2005 qui ajoute aux 30h d'«*approche théorique et pratique de la diversité culturelle*» imposées par le programme, «*la dimension du genre*» est une mesure appréciable mais **aucune formation n'a été organisée pour les professeurs tenu-e-s d'enseigner une nouvelle matière**. Une des recherches du CFFB réalisée dans les Hautes Écoles pédagogique en 2007-2008 fait en effet apparaître que la moitié des enseignant-e-s **ne sont pas informé-e-s** de ce changement d'intitulé, que plus de la moitié n'aborderont pas la question du genre et que la majorité **manque de connaissances scientifiques** en la matière³.

En ce qui concerne la formation continuée des enseignant-e-s, l'IFC (Institut de la Formation Continue) avait inscrit le genre dans son programme pour la formation inter-réseaux et proposait jusqu'ici des formations thématiques sur ce thème destinées aux pédagogues de l'enseignement obligatoire. L'Institut vient de supprimer ces formations pour l'année 2009 alors même que l'appel à candidatures paru en janvier 2009 mentionnait bien le thème du genre. La disparition de ces formations thématiques, qui restent indispensables tant qu'une réelle intégration transversale du genre n'est pas réalisée au niveau de tous les opérateurs, constitue un retour en arrière : le genre n'a **plus aucune visibilité** dans l'offre actuelle de formation.

D'autre part, l'objectif spécifique de promouvoir la mixité dans les filières professionnelles qui impliquerait une refonte de cette forme d'enseignement, s'est conjugué en deux objectifs opérationnels qui ne ciblent pas les garçons et **ne concernent plus que les filles** (promouvoir auprès des filles les filières scientifiques et techniques dans l'enseignement obligatoire et les filières traditionnellement masculines dans l'enseignement supérieur).

Quant à l'objectif opérationnel d'assurer la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes de gestion et les conseils d'administration des universités et des facultés qui permettait d'envisager une extension du champ d'application du décret qui porte sur les organes consultatifs (Décret de la Communauté française du 17.07.2002 – M.B. 13.09.2002), il a été purement et simplement abandonné.

Ces quelques exemples illustrent les difficultés concrètes de mise en œuvre d'un Programme qui repose en grande partie sur la sensibilisation et la bonne volonté des actrices et acteurs concerné-e-s et n'est pas assorti d'incitants ou de sanctions le cas échéant.

L'adoption d'une stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques en matière d'enseignement (pris au sens large depuis l'accueil des bébés jusqu'à la formation continuée des adultes) impliquerait de créer un **organe de suivi et de contrôle** chargé d'examiner les mesures prises tout au long du processus politique⁴. Cet organe veillerait également à ce que des problématiques jusque là non reconnues mais qui ont des effets sur les trajectoires scolaires et professionnelles soient prises en compte (le traitement différentiel des élèves en fonction du sexe, de l'origine sociale ou ethnique par exemple).

³ <http://smooz.4your.net/cffb/files/etude.pdf>

⁴ Rappelons que, par le passé, la Commission pour l'Égalisation des chances des garçons et des filles dans l'enseignement, organe consultatif créé en 1979, a remis neuf avis entre 1980 à 1986.

Concrètement, la Commission enseignement du CFFB invite les partis politiques à réfléchir aux constats posés et à jouer un rôle proactif concernant toutes les questions liées à la lutte contre les inégalités et les discriminations filles-garçons ou à la mixité.

Elle demande au prochain Gouvernement de la Communauté française de prendre des mesures afin d'intégrer, d'organiser, d'améliorer et d'évaluer la prise en compte du genre dans les processus de prise de décision concernant les domaines suivants:

Gestion de l'enseignement :

Il faut promouvoir la **mixité sexuée et sociale** à tous les niveaux du système éducatif en:

- définissant des objectifs chiffrés pour aller vers la mixité des commissions, jurys etc.
- formant les responsables dans les administrations à la nécessité de l'approche intégrée de l'égalité pour plus de justice et de démocratie
- revalorisant financièrement la fonction enseignante et en alignant toutes les formations sur le type long comme dans la majorité des pays de l'Union européenne
- réalisant une étude sur les discriminations dans la nomination et la promotion des femmes dans l'enseignement supérieur afin d'identifier les lieux de blocage.

Formation des professionnels du système éducatif :

De la crèche à la formation professionnelle continuée des adultes, les personnes chargées d'éducation peuvent être actrices de changement (lutte contre les discriminations visibles comme l'échec, le décrochage, la violence et cachées comme la hiérarchie sexuée que confortent les attitudes et contenus d'enseignement) à condition d'avoir **pris conscience des inégalités réelles et acquis les savoirs** et savoir faire nécessaires pour les combattre.

Cela implique de:

- créer un master en études de genre de manière à former les futur-e-s professionnel-le-s de l'enseignement.
- intégrer le genre dans tous les cours de base des formations dispensées dans l'enseignement supérieur.
- intégrer le genre de manière transversale dans toutes les formations continuées tout en conservant l'approche thématique. Celle-ci reste indispensable pour traiter certains sujets comme la violence, pour sensibiliser les enseignant-e-s non alerté-e-s et pour améliorer l'expertise de celles et ceux qui sont déjà convaincu-e-s de la nécessité de cette approche.

Les programmes et l'environnement scolaires :

Il convient **d'éviter la polarisation** des choix d'études et de carrière et de développer dès le plus jeune âge le **goût pour les disciplines d'avenir** en :

- intégrant le genre dans l'information et l'orientation des élèves (CPMS; monde du travail; association des parents; ancien-ne-s élèves etc.).

- donnant des formations au genre aux directions des CPMS et des écoles (IFC)
- demandant au CEF de revoir son avis sur la refonte du professionnel en intégrant la dimension de genre
- surveillant les conditions d'octroi de l'agrément indicatif pour les manuels scolaires
- intégrant les études de genre (enseignement et recherche) de manière pérenne dans l'enseignement supérieur
- finançant la recherche en genre via le FNRS

Suivi et évaluations des politiques :

Le Gouvernement de la Communauté française et en particulier la Commission enseignement du Parlement de la Communauté française doivent assurer le suivi et l'évaluation des engagements politiques explicités entre autres dans : le Programme d'Action du Gouvernement (2005), le Programme d'Action de Pékin (1995) et toute une série de Conventions internationales (par exemple la Convention contre l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)

Cela implique :

- d'évaluer de manière annuelle les divers programmes d'action et de rendre publics les résultats
- de mettre sur pied un organe de suivi et de contrôle
- d'élaborer des indicateurs sexospécifiques qui permettent de lire et d'évaluer les politiques mises en œuvre (ETNIC)
- de soutenir financièrement la réalisation d'enquête, d'étude ou de recherche (à tous les niveaux des acteurs de terrain et ce y compris le domaine de la recherche) pour étudier la situation sur le terrain, renouveler nos connaissances, adapter les politiques ou en mettre en œuvre de nouvelles.

La Commission enseignement du CFFB

Pluraliste, elle se compose de personnes appartenant à diverses associations et institutions (Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine, ChanGements pour l'égalité, mouvement sociopédagogique, Ligue des familles, Université des femmes, Centrale Générale des Services Publics, la Direction de l'Égalité des chances de la Communauté française, Conseil de l'Éducation et de la formation de la Communauté française).